

Le retour à la vie civile pour les marins

Le quartier général de la marine annonce aujourd'hui que le ministère a dressé des plans à cet effet

Ottawa, 22 — Les plans de la marine royale canadienne pour le retour des marins à la vie civile ont été annoncés aujourd'hui par le quartier général du service naval.

Désireuse de rendre les licenciements effectifs dans le plus court délai possible, la marine a dressé avec soin ces plans bien avant que le flot des marins commence à rentrer au pays pour être licenciés.

Dans un cas ordinaire les procédés dureront environ 48 heures, après quoi les marins partiront pour l'établissement naval le plus proche de leur lieu de résidence.

La plupart des marins savent probablement à l'heure qu'il est ce qu'ils doivent savoir au sujet de leur licenciement. Depuis plusieurs mois déjà les officiers de marine préposés à la réhabilitation les ont instruits à bord des navires et dans les établissements navals au moyen de conférences, discussions ouvertes, distribution de pamphlets, etc., couvrant ainsi tout ce qui touche aux pensions du service et du gouvernement, subventions, primes, bénéfices, cours, toutes les choses enfin auxquelles ils ont droit et dont ils peuvent profiter en quittant les rangs du service.

Le centre de licenciement définitif est le plus important pour le marin. C'est là qu'il est interviewé par un conseiller de la marine qui fait l'historique de sa vie en passant par son entraînement, ses études et son expérience d'avant et pendant la guerre.

Le conseiller naval explique au marin en détail les bénéfices qu'il peut tirer des mesures prises pour lui par le gouvernement. Si le marin cherche un emploi et a des doutes sur le genre de travail qui lui conviendrait le mieux, l'officier de marine l'aide de ses conseils.

Si le sujet désire profiter des bénéfices ou des crédits que lui offre le gouvernement, il est mis directement en contact avec le représentant local du ministère des anciens combattants. S'il désire une position les démarches nécessaires sont faites pour lui obtenir une interview avec l'officier local du service national sélectif ou les agences de placement locales.

Quarante officiers de marine sont occupés à ce travail de conseiller dans le moment et la marine croit qu'elle en aura besoin de quatre-vingts autres.

Au centre de licenciement définitif, les marins quittent officiellement le service naval. Ils touchent leur dernier salaire, se procurent des billets de transport, des cartes de rationnement, des primes d'habillement, des certificats d'allocation et de licenciement et remplissent les formules d'application pour obtenir la prime de guerre du service.

Mais le rôle de la marine ne se termine pas là. S'il arrivait au marin de faire face à des difficultés après sa sortie du service, il n'a qu'à aller trouver ou écrire à l'officier de marine préposé à la réhabilitation le plus près de lui qui lui donnera des conseils et fera tout en son pouvoir pour lui venir en aide. Ces conseillers navals continueront ainsi à rendre service aux licenciés. On vient de commencer leur entraînement à Halifax.